

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES D'ESSILORLUXOTTICA DU 25 MAI 2022

Envoyeur : FIR - Forum pour l'Investissement Responsable

Date : 26 avril 2022

Langue originale : Français

1. Vous êtes-vous engagés explicitement à aligner vos revenus et vos investissements (CAPEX/OPEX/R&D/fusions-acquisitions...) avec l'objectif de l'Accord de Paris qui vise un réchauffement limité à 1,5 °C ? Comment vous assurez-vous que ces revenus et investissements respectent cet objectif (merci de décrire les méthodologies utilisées) ? Quels sont les principaux plans d'actions et, le cas échéant, les montants d'investissement associés mis en place pour atteindre cet objectif à horizon court, moyen et long termes ?

En 2021, EssilorLuxottica a lancé son premier programme de développement durable intégré, "Eyes on the Planet", qui inclut l'engagement de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique avec une première étape majeure, l'atteinte de la neutralité carbone pour ses opérations directes (scope 1 et 2) en Europe d'ici 2023 et dans le monde d'ici 2025.

Pour atteindre cet objectif prioritaire, la Société met l'accent sur 3 principales actions :

- Optimiser le processus de production et les équipements pour améliorer l'efficacité énergétique ;
- Accroître l'utilisation des énergies renouvelables, avec davantage d'investissements pour l'autoproduction d'énergies renouvelables et la définition d'une feuille de route pour développer l'achat d'énergies renouvelables ;
- Soutenir des projets de réduction ou de capture du carbone au-delà de sa chaîne de valeur.

En 2021, suite au déploiement de deux systèmes photovoltaïques sur les sites de fabrication d'Agordo et de Sedico (Italie), la part d'énergie dite propre autoproduite a plus que quadruplé en Italie entre 2015 et 2021. En 2021, 75 % et 95 % de l'électricité consommée respectivement par les sites du Groupe en France et en Italie proviennent de fournisseurs d'énergies renouvelables disposant de Certificats d'Energie Verte (EAC). Les émissions résiduelles des activités de la Société en Italie et en France sont compensées par deux projets de reforestation à Agordo (Italie) et dans la région rurale de Le'an (Chine), où la Société a des activités. Ces projets ont des impacts positifs en favorisant la biodiversité et le développement socio-économique.

Grâce à ces actions, EssilorLuxottica a atteint en 2021 la neutralité carbone pour les Scope 1 et 2 dans ses deux pays d'origine, l'Italie et la France.

Concernant les émissions carbone indirectes (Scope 3), une équipe dédiée travaille sur des initiatives de « chaîne d'approvisionnement bas carbone », avec des lignes directrices en termes de reporting carbone, d'implication des fournisseurs et des plans d'action de réduction des émissions de GES.

EssilorLuxottica

Enfin, EssilorLuxottica a lancé la première évaluation complète de son empreinte carbone au cours du 4e trimestre 2021, grâce à l'implication de différentes fonctions du Groupe, telles que les achats, la logistique, l'EHS, la R&D, l'ingénierie, les RH ou encore la finance. Ce travail servira de base pour améliorer la comptabilité carbone du Groupe et préparer une feuille de route plus complète sur le climat.

Plus précisément, et en ce qui concerne la Taxonomie Européenne, EssilorLuxottica a procédé à un examen de ses activités associées aux activités économiques éligibles à la taxonomie liées aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) et a conclu que le Groupe n'a pas réalisé de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie Européenne.

Pour le moment, la Taxonomie Européenne se concentre sur les activités économiques et les secteurs qui sont responsables de près de 80 % des émissions directes de gaz à effet de serre en Europe selon Eurostat, comme l'énergie, certaines activités manufacturières, les transports et les bâtiments. Dans ce contexte, EssilorLuxottica, avec son modèle économique verticalement intégré couvrant la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes solaires, considère que ses principales activités économiques ne sont pas incluses dans l'Acte Délégué Climat.

Néanmoins, pour déployer et atteindre ses engagements en matière de changement climatique et d'économie circulaire, la Société a lancé plusieurs initiatives et projets qui peuvent être considérés individuellement comme investissement éligible à la Taxonomie (par exemple, conception de nouveaux processus de production, efficacité énergétique, programme de certification LEED, systèmes photovoltaïques).

En ce qui concerne les coûts d'exploitation (Opex), la définition de la Taxonomie Européenne se concentre sur les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location courte durée, à l'entretien et à la réparation, et à toute autre dépense directe liée à la gestion quotidienne des actifs de bâtiments, installations et équipements.

Étant donné que le Groupe n'a pas d'activités éligibles, l'évaluation au regard de la Taxonomie Européenne s'est concentrée sur les mesures individuelles qui peuvent avoir un impact sur les dépenses d'exploitation mentionnées ci-dessus.

En 2021, les dépenses d'exploitation totales éligibles à la Taxonomie Européenne représentent moins de 10 % des dépenses d'exploitation totales consolidées du Groupe, qui comprennent le coût des ventes et les dépenses d'exploitation totales telles que présentées dans le compte de résultat consolidé (voir chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2021). Par conséquent, la Société a choisi d'appliquer l'exemption de matérialité permise par le règlement de la Taxonomie et a décidé de ne pas présenter cet indicateur.

EssilorLuxottica

EssilorLuxottica continuera d'améliorer le lien entre les rapports financier et non financier, ainsi qu'à assurer la conformité avec les réglementations à venir dans le domaine des rapports de développement durable des entreprises.

Plus d'informations sont disponibles en Section 5.1.5 « Protocole et organisation du reporting extra-financier » et Section 5.2.1 « Eyes on Carbon » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

2. Quel est le pourcentage de vos activités (exprimé en chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) qui dépend directement de la biodiversité ? Quelles sont vos dépenses en faveur de la biodiversité ?

En 2021, l'entreprise a confirmé notamment son engagement à lutter contre le changement climatique et à préserver l'environnement à travers son programme de développement durable « Eyes on the Planet ». Parmi les différents chantiers associés, un est dédié aux ressources naturelles clés. Même si la biodiversité fait partie des sujets traités, les activités du Groupe ne dépendent pas directement de la biodiversité.

La Société ne divulgue pas les ressources financières allouées au déploiement et à l'évolution du programme de développement durable. Cependant, des exemples d'actions concrètes visant à atténuer l'impact environnemental des activités de la Société, à éviter toute atteinte à la biodiversité et à protéger les territoires et les écosystèmes locaux sont mises en œuvre :

- Application des meilleures pratiques environnementales conformes à la norme ISO 14001 dans ses sites de production, ses laboratoires de prescription et ses sites de distribution ;
- Développement et mise en œuvre de nouveaux processus et mise à jour fréquente des équipements et des technologies dans les sites de production du Groupe, ce qui permet une réduction de la consommation d'eau et d'énergie ;
- Création et déploiement de « Nouvelles Directives de Construction » du Groupe pour garantir le respect total de l'écosystème environnant lors de la construction d'un nouveau site ;
- Mise en œuvre de projets de gestion de l'eau ;
- Investissement dans les systèmes de contrôle des eaux usées ;
- Développement de procédés de recyclage en interne ;
- Soutien de deux projets forestiers à Agordo (Italie) et dans la région rurale de Le'an (Chine), où la Société a des activités ;
- Investissement dans de nouvelles initiatives d'économie circulaire pour limiter son empreinte environnementale comme l'accord de partenariat avec Mazzucchelli 1849 pour développer et produire un type d'acétate hautement durable, disponible pour tous les acteurs du marché. La première analyse comparative du cycle de vie (ACV) a démontré que l'acétate biosourcé avait un

EssilorLuxottica

impact environnemental plus faible que l'acétate standard de l'industrie ainsi qu'une biodégradabilité totale.

De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

3. Listez les ressources naturelles stratégiques nécessaires à l'exercice de votre activité et/ou à celle de vos clients (eau, énergie, matériaux, etc.) ? Comment évaluez-vous et calculez-vous l'impact de la raréfaction de ces ressources sur vos modèles économiques ? Quelles actions mettez-vous en place pour lutter contre les difficultés d'approvisionnement et saisir les opportunités de développement de « modèles d'affaires circulaires » ? Quels sont vos objectifs en la matière ?

EssilorLuxottica a activé plusieurs leviers pour faire face au changement climatique, gérer strictement les ressources naturelles et innover dans le domaine des produits et services plus circulaires et à faible émission de carbone.

Climat & Eau

EssilorLuxottica conduit une évaluation spécifique des risques climatiques en plus de l'évaluation des risques RSE qui fait partie du processus d'évaluation des risques à l'échelle du Groupe.

EssilorLuxottica a conçu un modèle de risques climatiques physiques et un cadre d'évaluation de la résilience climatique pour apprécier l'exposition aux risques des principaux sites de production. Afin d'atténuer les risques, le Groupe suit et actualise en permanence ses plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre, fait réaliser des études sur les risques climatiques avant de construire des installations et propose des alternatives au cas où les principaux sites seraient contraints de fermer pendant plusieurs mois. Cette approche lui permet d'atténuer le risque d'interruption des activités en raison d'une pénurie de ressources naturelles clés, d'une perte de licence d'exploitation liée à des questions environnementales, de changements réglementaires ou à des événements liés au changement climatique.

En outre, les risques liés à l'eau sont évalués dans les zones clés où sont situés les sites d'EssilorLuxottica en combinant les résultats de la méthode « Water Risk Filter » du WWF avec l'évaluation des risques liés aux bassins et des informations spécifiques aux sites. Ainsi, le Groupe est en mesure d'identifier les risques liés à l'eau, de saisir leur impact potentiel et de suivre la mise en œuvre des projets de gestion de l'eau. Le Groupe atténue ces risques liés à l'eau en définissant une feuille de route plus exigeante pour ces sites, avec des objectifs spécifiques en termes d'efficacité de l'eau, de gestion de l'approvisionnement en eau et d'interaction avec les communautés locales.

Les mesures de réduction de la consommation d'eau comprennent :

- Cartographie des équipements utilisant l'eau dans les principaux laboratoires et sites de production de masse ;

EssilorLuxottica

- Installation de compteurs « intelligents » pour mesurer avec précision l'utilisation de l'eau ;
- Comparaison de la performance eau entre sites à partir d'un processus de référence, appelé « water model » ;
- Investissements dans des systèmes de traitement des eaux usées sur site, qui intègrent le traitement et le recyclage des eaux usées dans un flux unique ou un processus complet. De plus, des systèmes de recyclage d'eau en circuit fermé sur site permettent de retraiter les effluents industriels et d'extraire une eau de haute qualité.

Pour en savoir plus, merci de vous référer à la section 5.2.1 « Eyes on Carbon » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Circularité & Approvisionnement

Dans le but de satisfaire les attentes des clients et la demande en produits et pratiques plus durables, EssilorLuxottica a initié une transition pour rendre son modèle d'affaires plus circulaire, avec l'objectif de passer des matériaux fossiles aux matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'écoconception dans tous ses développements d'ici 2025.

Cette approche a inspiré de fortes innovations, comme le montrent les exemples ci-dessous :

- Introduction des principes d'éco-conception dès le début du processus d'innovation. L'innovation en écoconception permet de réduire de 4 % à 11 % les besoins en matériau d'entrée pour la production de verres, selon le type de matériau (polycarbonate et polyamide) ;
- Développement d'un outil interne d'Analyse du Cycle de Vie pour faciliter l'évaluation des matériaux, des technologies et des produits et s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des facteurs de durabilité. L'objectif final de cette approche d'ACV est de connaître l'empreinte environnementale d'une paire de lunettes complète. En 2021, la Société a investi dans des études d'ACV pour les matériaux les plus utilisés pour les montures et les verres ;
- Introduction de matériaux biosourcés innovants comme le bio-acétate et le nylon biosourcé dans le portefeuille de matières premières pour tous les types de produits, permettant le lancement de collections spécifiques ;
- Lancement en Italie d'un nouveau processus interne de recyclage et de mélange des déchets de nylon issus de la fabrication des montures par injection, produisant du nylon brut noir, qui a été utilisé en 2020 pour la collection Emporio Armani « R-EA (Recycled Emporio Armani) », dont la production a été poursuivie en 2021. L'usine qui met en œuvre le processus de recyclage interne a reçu la certification ISCC (International Sustainability Carbon Certification) pour l'économie circulaire.

Enfin, le Groupe estime qu'il est essentiel de collaborer avec ses parties prenantes pour repenser ses produits et ses processus ainsi que développer de nouveaux modèles d'affaires pour permettre une plus grande quantité de contenus biosourcés et recyclés et faciliter le démontage et la réutilisation des

EssilorLuxottica

matériaux. Différents projets ont été lancés avec des fournisseurs comme Bureo pour développer de nouvelles collections de montures durables et des institutions académiques comme l'ESSEC pour lancer la Chaire « Global Circular Economy ».

Plus d'informations sont disponibles dans la section 5.2.2 « Eyes on Circularity » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

4. Quel est la proportion de vos mandataires sociaux et de vos salarié.e.s (répartis par typologie) concernés par l'intégration de critères environnementaux et sociaux (E&S) dans la détermination de leur rémunération variable (bonus, rémunération de long terme, intéressement...)?

Quels organes de gouvernance sont chargés du choix et de la validation de ces critères E&S ?

Comment s'assurent-ils que ces critères sont à la fois pertinents, suffisamment incitatifs et corrélés aux objectifs à atteindre pour mener à bien la stratégie environnementale et sociale du groupe ?

(Merci de préciser les critères extra-financiers retenus pour les mandataires sociaux et pour les salarié.e.s).

Le développement durable a toujours été une composante essentielle de notre ADN et de notre mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». L'un des moments phares de 2021 a été le lancement de notre programme de développement durable « Eyes on the Planet », qui inscrit le développement durable au cœur de notre entreprise.

Depuis 2020, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs prévoit que 10 % des objectifs de rémunération variable annuelle soient liés à des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE) quantifiables.

Pour l'exercice 2022, en cohérence avec la politique des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la rémunération variable de 15 000 collaborateurs (y compris l'ensemble des dirigeants du Groupe) intègre ce même critère RSE.

Pour définir les critères RSE, le Conseil d'administration s'est appuyé sur le programme de développement durable « Eyes on the Planet », reposant sur cinq piliers : la neutralité carbone, l'économie circulaire, la vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de retenir les critères de RSE suivants pour la rémunération variable annuelle 2022 :

- Neutralité carbone : un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (de scope 1 et 2) a été défini pour l'exercice 2022 ; il s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone à atteindre dans les opérations directes à partir de 2023 en Europe et d'ici à 2025 pour l'ensemble du Groupe ;

- Économie circulaire : un objectif de valorisation des déchets a été défini pour l'exercice 2022, traduisant la volonté du Groupe de passer à une économie circulaire en se concentrant sur cette valorisation des déchets.

L'atteinte de ces objectifs sera évaluée par le Conseil d'administration début 2023.

5. Quels enseignements tirez-vous des nouveaux modes d'organisation du travail liés à la pandémie du Covid-19 (travail à distance, digitalisation des modes de communication, flexibilité accrue...) mis en place dans votre entreprise en termes d'impacts sur les conditions de travail ? Comment votre stratégie de Ressources Humaines intègre-t-elle aujourd'hui ces nouveaux modes d'organisation ? Quel dialogue social a été mené sur le sujet (accords, réflexion partagée sur l'avenir du travail...), et ce dans l'ensemble de vos métiers et zones d'implantation ?

Dès le début de la pandémie, nous avons fait de la santé et la sécurité de nos salariés notre première priorité en fermant les bureaux pour prévenir tout risque. Un comité Covid-19 a été créé pour suivre la situation, établir de nouvelles politiques et fournir une aide aux salariés.

Tout au long de la crise, une série d'initiatives a été mise en œuvre pour aider nos salariés et favoriser le développement de nouvelles méthodes de travail :

- Définition de protocoles de sécurité ;
- Assistance quotidienne d'une infirmière et d'un médecin, y compris des tests COVID au bureau et dans les magasins ;
- Production de masques chirurgicaux pour subvenir aux besoins de nos salariés et des communautés locales ;
- Création d'un fonds de 160 millions d'euros pour venir en aide aux salariés et à leurs familles dans le besoin ;
- Réaménagement des bureaux pour garantir la sécurité des salariés ayant décidé de s'y rendre ;
- Soutien psychologique et conseils à la disposition des employés ;
- Instauration de groupes de discussion pour comprendre le point de vue des employés sur la meilleure manière de gérer le retour au bureau ;
- Ouverture d'un nouveau bâtiment abritant des espaces conviviaux pour favoriser la collaboration et le sentiment d'appartenance ;
- Révision de l'offre d'avantages sociaux pour répondre à l'évolution des besoins de nos employés ;
- Accompagnement des managers dans l'évolution de leur rôle grâce à un parcours de formation spécifique.

EssilorLuxottica

Dans les bureaux, nous cherchons à promouvoir un environnement de travail hybride, en laissant nos salariés choisir leur lieu de travail et en considérant que le bureau doit être un outil à utiliser de la manière la plus efficace possible. Parallèlement, nous veillons à maintenir l'aide à destination de nos salariés des magasins et des usines pour leur permettre de faire face à l'impact prolongé de la pandémie sur les populations.

6. De manière à pouvoir évaluer l'évolution d'une année sur l'autre, nous repons la question posée en 2021 pour laquelle les réponses n'ont pas atteint un niveau estimé satisfaisant.

Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui laquelle ? Comment votre société s'assure-t-elle que ses salarié.e.s, mais aussi les salarié.e.s de ses fournisseurs, bénéficient d'un salaire décent ?

Comme notifié l'année précédente, EssilorLuxottica adopte une politique de rémunération qui vise à garantir que la rémunération de tous les salarié(e)s du Groupe soit alignée ou supérieure aux pratiques de marché dans leurs pays de référence. Les entités du Groupe doivent s'assurer que la rémunération et les avantages offerts à tous les collaborateurs sont conformes aux lois locales et nationales, ainsi qu'aux conventions collectives applicables. EssilorLuxottica a également pris l'engagement ferme de verser aux salariés un salaire égal à travail égal ; les postes et les promotions sont évalués et attribués afin de garantir un environnement de travail juste et méritocratique. Pour compléter ces efforts, des actions sont menées pour promouvoir le bien-être des collaborateurs.

EssilorLuxottica s'engage fermement à garantir l'égalité des chances pour tous les collaborateurs à tous les niveaux et à verser aux collaborateurs un salaire égal à travail égal, indépendamment de l'origine ethnique, du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle ou politique, de la situation familiale, de l'affiliation syndicale ou du handicap. Le Groupe ne tolère aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. EssilorLuxottica s'engage fermement à établir une culture de travail inclusive, qui favorise la diversité pour permettre aux perspectives uniques et aux idées novatrices de s'épanouir. Les postes et les promotions sont évalués et attribués afin de garantir un environnement de travail juste et méritocratique.

Par ailleurs, le Groupe continue d'étendre ses programmes d'actionnariat salarié, qui constitue un élément fondamental de sa culture et un facteur clé de sa performance depuis ses origines, notamment via la campagne internationale « Boost ». En 2021, près de 54 000 collaborateurs éligibles de 78 pays y ont adhéré, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2020. Près de 67 000 salariés du Groupe dans 85 pays détiennent une participation financière dans la Société. En permettant aux salariés de réaliser cette opération dans des termes avantageux, le Groupe fait converger leurs intérêts avec le sien ainsi qu'avec celui des autres actionnaires.

Enfin, le Groupe demande à ses fournisseurs de respecter et d'honorer les engagements de la Société dans les domaines de l'éthique, du travail, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

EssilorLuxottica

Pour garantir cela, des tiers qualifiés évaluent les performances des fournisseurs via une plateforme d'évaluation ou des audits sur site. Par ailleurs, la Société a renforcé ses mécanismes d'atténuation du risque avec la mise en place d'une procédure d'exclusion sur le principe de la tolérance Zéro. Cette procédure s'applique aux fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de l'entreprise après un audit social et environnemental sur site et qui refusent de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

En 2021, le Groupe a continué à utiliser, unifier et étendre les normes et initiatives d'achats durables, notamment le Supplier Sustainability Program (SSP) d'Essilor et le programme d'approvisionnement et de fabrication responsables de Luxottica (Luxottica Responsible Sourcing and Manufacturing – LRSM), dans les dimensions clés suivantes :

- Veiller à ce que les fournisseurs reconnaissent et respectent le Code d'éthique, la Charte fournisseurs et la législation en vigueur sur les sujets tels que les droits humains et les normes du travail, l'environnement, la santé et la sécurité ;
- Evaluer la performance environnementale et sociale des fournisseurs ;
- Faire participer les fournisseurs à des initiatives qui auront un impact positif sur les personnes et l'environnement ;
- Former les acheteurs et les fournisseurs aux principes et aux pratiques de durabilité.

7. Périmètre France : en dehors des investissements en titres de votre entreprise, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salarié.e.s est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES ou Finansol) ? Comment expliquez-vous le maintien de fonds non responsables en l'absence de différence de rentabilité et alors que la Place de Paris est leader sur le sujet ?

Dans vos autres pays d'implantation : vos dispositifs d'épargne à l'intention de vos collaborateurs (retraite ou autres) intègrent-ils également des critères ESG ?

Comment le conseil d'administration ou de surveillance encourage-t-il la souscription de ces types de fonds d'épargne salariale ?

Pilier de la culture d'EssilorLuxottica et élément crucial de la construction d'une identité commune, au sein d'un Groupe véritablement unifié, l'actionnariat salarié permet de renforcer l'engagement des collaborateurs envers la mission et la stratégie de la Société, de favoriser la responsabilité et l'éthique des affaires. Il permet également d'aligner les intérêts à long terme des collaborateurs sur ceux du Groupe et des autres actionnaires et de participer à la création de valeur et à la réussite de la Société.

En France, nos collaborateurs investissent à plus de 99 % en actions EssilorLuxottica.

Les 1 % restant sont investis dans un des 4 autres fonds proposés dont un dispose du label CIES (AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE).

EssilorLuxottica

De la même façon, dans nos autres pays d'implantation, les investissements sont quasiment intégralement réalisés en titres de l'entreprise.

Le Groupe encourage l'investissement en titres de l'entreprise. L'actionnariat des salariés est un pilier majeur de la gouvernance du Groupe et une partie intégrante de sa culture.

8. Publiez-vous une charte détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Si oui, comment cette responsabilité fiscale s'intègre-t-elle plus largement au sein de votre responsabilité sociale ? Le conseil revoit-il et approuve-t-il cette charte ? Rendez-vous compte annuellement de l'application des principes de cette charte au travers d'un rapport de responsabilité fiscale ? Ce rapport détaille-t-il les impôts payés pays par pays ?

La Direction fiscale d'EssilorLuxottica, telle que décrite en page 77 du Document d'Enregistrement Universel 2021, veille au respect des lois et réglementations fiscales applicables. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive d'interaction directe et constante avec les autorités fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Elle guide également les filiales sur les questions fiscales, donne des orientations sur la méthode de prix de transfert, définit les politiques fiscales et propose des solutions fiscales adéquates aux exigences opérationnelles du Groupe.

Dans ce cadre, la Stratégie Fiscale d'EssilorLuxottica s'efforce de respecter l'ensemble des lois et règlements français et internationaux applicables, conformément à son Code d'éthique et s'engage à entretenir une relation de coopération et de transparence avec les autorités fiscales des pays où elle opère.

Lorsque cela est disponible et possible, elle recherche des instruments de prévention des litiges fiscaux pour garantir une sécurité fiscale préalable, tels que des décisions d'agrément ou des accords préalables sur les prix.

En outre, EssilorLuxottica fait déjà partie de programmes de conformité fiscale avec les autorités fiscales en Italie et aux Pays-Bas et encourage l'accès à des régimes similaires dans d'autres juridictions.

EssilorLuxottica dépose annuellement la déclaration pays par pays auprès de l'administration fiscale française et, le cas échéant, informe les autorités fiscales d'autres juridictions que la déclaration a été déposée en France. Conformément aux accords/traités en matière d'échange d'informations, l'administration fiscale française partage les déclarations avec les autorités fiscales de nombreuses autres juridictions.

EssilorLuxottica

9. Publiez-vous une charte de lobbying¹ responsable ?

Êtes-vous membres d'associations professionnelles dont certaines positions sont controversées au regard de l'intérêt général ? Si oui, quelles actions menez-vous pour réorienter les positions de ces associations ?

Quels moyens (humains et financiers) consolidés (i.e. sur l'ensemble de votre périmètre géographique) allouez-vous à la représentation d'intérêt ?

D'une façon générale, le Groupe EssilorLuxottica n'a qu'un recours très limité aux pratiques de lobbying, et la question est gérée au niveau des filiales opérationnelles. En cohérence avec la mission d'EssilorLuxottica, des actions de lobbying peuvent être menées sur des marchés où opère le Groupe, notamment en France et aux États-Unis. Ces actions peuvent être conduites pour sensibiliser aux problématiques d'accès à la santé visuelle, de besoins visuels croissants des populations et de leurs impacts économiques et sociaux ainsi que pour être informé des développements législatifs potentiels ou réels liés à, l'optique, aux soins de la vue ou à l'optométrie, dans certains États, importants pour nos activités et / ou qui sont particulièrement actifs en matière de réglementation sur ces domaines.

Le Groupe est enregistré dans la base de données tenue par la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique (HATVP) en tant que représentant d'intérêts. Les actions menées et les dépenses allouées entrant dans le cadre des activités de représentation d'intérêt y sont divulguées, conformément aux procédures et critères énoncés par l'autorité compétente.

EssilorLuxottica ne publie pas de charte de lobbying.

Compte tenu du périmètre des activités d'EssilorLuxottica, des actions peuvent également être menées au travers des organisations professionnelles dans lesquelles le Groupe est représenté (par exemple, le Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique, pour la France, et l'EUROM I pour l'Union européenne), qui agissent pour la promotion de la santé visuelle.

Le Groupe veille à la transparence et à la loyauté des organisations professionnelles qui le représentent. Ces entités françaises (le GIFO) et européennes (l'EUROM I) sont donc enregistrées dans la base HATVP en tant que représentantes d'intérêts et déclarent leurs activités de lobbying dans le registre de transparence de l'Union européenne.

Montant des dépenses liées aux actions de représentation d'intérêts menées au cours de la dernière période (2021), selon les critères de la HATVP : entre 100 000 et 200 000 €. Une salariée consacre une partie de son temps à ces activités (en France).

GrandVision France a également déclaré ses actions de représentation d'intérêts auprès de l'HATVP. Ces dernières ont été réalisées dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la

¹ « Le lobbying – ou la représentation d'intérêts – joue en effet un rôle croissant dans l'élaboration de la décision publique. Les organisations concernées (entreprises, organisations professionnelles associations, acteurs publics...) y consacrent du temps et des budgets importants. Lorsqu'il est conduit avec intégrité et que son usage est rendu clair et transparent, le lobbying peut jouer un rôle positif et contribuer à apporter aux décideurs publics des éléments d'analyse permettant de nourrir leur réflexion. A contrario un lobbying non régulé peut entraîner des abus ayant pour effet des décisions répondant plus à des intérêts particuliers privés qu'à l'intérêt général. » (Transparency International)

Sécurité sociale (PLFSS) 2022, de la prévention de la santé visuelle des personnes âgées, et des intérêts relatifs aux opticiens, en tant que professionnels de santé et de la défense du métier d'opticien. Le budget alloué est inférieur à 10 000 €.

10. La loi sur le devoir de vigilance prévoit l'élaboration du plan de vigilance en association avec les parties prenantes de la société, notamment les partenaires sociaux. De plus, l'une des mesures de ce plan consiste en la mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives. Les organisations syndicales ont en effet une connaissance du terrain et la capacité d'alerter la société et de faire remonter des informations précieuses dans l'exercice du devoir de vigilance.

Comment votre Groupe intègre-t-il ses partenaires sociaux – aux niveaux local et global – aux différentes étapes de l'élaboration, de l'évolution et de la mise en œuvre de son plan de vigilance ? Quels moyens le Groupe leur apporte-t-il pour accomplir cette mission ? Comment les partenaires sociaux sont-ils associés au compte-rendu sur la mise en œuvre effective de ce plan de vigilance ?

Chez EssilorLuxottica, la création de valeur et la croissance durable vont de pair avec le bien-être des collaborateurs, la durabilité environnementale, le dialogue social et l'impact sociétal dans toutes les zones géographiques et les activités. Dans la mise en œuvre de son programme de développement durable « Eyes on the Planet », la Société accorde une importance particulière au respect des droits humains et de l'environnement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, ainsi qu'aux réglementations applicables (par exemple, la loi britannique « UK Modern Slavery Act ») et aux normes internationales (telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme). La Société respecte les Conventions de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En particulier, les exigences de la loi française sur le devoir de vigilance sont couvertes par le pilier « Eyes on Ethics » du programme de développement durable du Groupe « Eyes on the Planet ». Les actions associées sont présentées dans une section dédiée au sein du chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (réf. Section 5.2.5 Document d'Enregistrement Universel 2021). En se référant aux différentes rubriques du Document d'Enregistrement Universel 2021, le Plan de Vigilance rend compte i) de l'évaluation, de la prévention et de l'atténuation des risques relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, à la santé, la sécurité et la sécurité des personnes et à l'environnement ; ii) les politiques et mesures de santé et de sécurité des employés mises en œuvre à l'échelle mondiale ; iii) les normes d'éthique, de travail, de santé, de sécurité et d'environnement que les fournisseurs de la Société sont tenus de respecter ; iv) les mécanismes d'alerte dont les dispositifs d'alerte accessibles à tous les salariés.

EssilorLuxottica

Par ailleurs, EssilorLuxottica a créé un programme d'audit spécifique « Droits humains » pour évaluer les risques liés aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement qui pourraient être générés par les activités du Groupe et de ses fournisseurs ou sous-traitants. Les résultats et les principales conclusions de ces audits sont communiqués aux directeurs des fonctions groupe et contribuent à l'adaptation des feuilles de route tant au niveau Groupe que local. En 2021, 20 entités ont fait l'objet d'un audit, couvrant ainsi environ 12,5 % des effectifs mondiaux d'EssilorLuxottica (hors GrandVision).

La Société s'inscrit dans une démarche de progrès continu et a conscience que son approche vis-à-vis des droits humains et de l'environnement nécessite le suivi, la révision et l'amélioration régulière de l'identification des risques associés, la mise à jour des politiques et procédures internes, la prise d'engagements et la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques tout au long de sa chaîne de valeur. Cet engagement est soutenu par le conseil d'administration. Au cours de l'année, le Comité RSE a été tenu informé sur des sujets particuliers, y compris l'évaluation des risques RSE et la gestion des questions de développement durable (cf. Chapitre 3 Document d'Enregistrement Universel 2021). Le Comité RSE coordonne également ses travaux avec le Comité d'Audit et des Risques pour toutes les questions relevant des domaines d'intervention du Comité RSE. Sur le plan opérationnel, la Direction RSE d'EssilorLuxottica coordonne le déploiement du programme « Eyes on the Planet » et supervise les questions transversales, notamment celle des droits humains. Cette organisation a vocation à accompagner les fonctions opérationnelles (principalement RH, HSE, achats, gestion des risques et conformité) au niveau régional ou local dans l'application des politiques de la Société et la mise en place des mesures de vigilance raisonnables.

Enfin, EssilorLuxottica souhaite associer davantage ses parties prenantes et aller au-delà des actions déjà engagées. Cela est clairement mis en évidence par ses échanges réguliers avec des représentants des partenaires sociaux (par exemple les syndicats), de la société civile, de son soutien aux ONG et de sa participation à des forums. Par exemple, la Société est membre de l'association française « Entreprises pour les droits humains » (EDH), qui aide les entreprises internationales à promouvoir et améliorer l'intégration des droits humains dans les pratiques d'affaires.

Pour en savoir plus, veuillez-vous référer au chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2021 et du Code d'Ethique de la Société disponible sur le site Internet d'EssilorLuxottica.